

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

WILAYA DE TISSEMSILT
Etablissement Public Hospitalier
De Theniet el Had

Theniet el Had le : 17/08/2025

N° D'immatriculation fiscale: 098438019009420

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

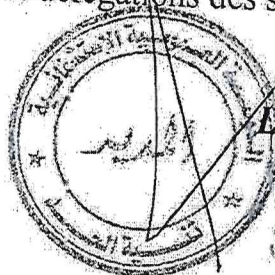
Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° -15 247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de servies publics, la Direction de l'établissement public hospitalier de theniet el had informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par *Avis D'appel d'offres ouvert avec exigence de capacité minimales n° 03/2025 du 28/07/2025 L'Acquisition matériel médical divers*

Publie aux jaunesaux suivant
الجزائر الجديدة a la date 28/07/2025
e-BOURSE a la date 28/07/2025

Il a été décidé l'attribution provisoire comme suivants :

Lot :	Soumissionnaire	Note de l'offre	Montant (TTC)
Lot n 01: acquisition du matériel médical pour service maternité	SARL Solution Sari Système Alger	67.70/70	9.520.000.00DA en TTC Délais de livraison : 24 heures Délais de garantie : 36 mois
Lot n 02: acquisition du matériel médical pour le service médecin interne .	EURL ISYAR INNOVATION SIDI BELABBES	68/70	8.984.500.00 DA en TTC Délais de livraison : 24 heures Délais de garantie : 36 mois
Lot n 03: acquisition du matériel médical pour le service laboratoire .	SARL Solution Sari Système Alger	67.70/70	2.023.000.00DA en TTC Délais de livraison : 24 heures Délais de garantie : 36 mois
Lot n 04: acquisition du matériel médical commun pour divers services	SARL ALGERIAN MEDICAL DEVICE ALGER	65.20/70	2.780.300.00 DA en TTC Délais de livraison : 24 heures Délais de garantie : 37 mois

Le soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours dans les Dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire, auprès la commission des marchés de l'établissement public hospitalier de theniet elhad, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations des services publics.



Le directeur

حظري رهواجة